

DESTINATAIRE : Tout le personnel

EXPÉDITEUR : Sarah Pier Dubois-Ouellet

DATE : 20 janvier 2023

OBJET : Mobilisation du personnel – Remboursement des activités physiques

Bonjour,

Dans le cadre du programme RS-20-09 – Mobilisation du personnel et dans le désir de favoriser la rétention, l'engagement, la mobilisation et le sentiment d'appartenance des membres du personnel de la Société, la SDBJ encourage la santé des membres de son personnel en remboursant une partie des frais d'inscription à des activités physiques.

L'objectif de cette mesure est d'encourager la pratique régulière et continue de l'activité physique. Les activités éligibles sont notamment les activités de conditionnement physique en gymnase, en salle, à la piscine et à l'aréna ainsi que les sports d'équipe, les cours d'entraînement et les passes de saison. Les billets ou entrées pour une journée ne sont cependant pas éligibles.

Dans le cadre de ce programme, la Société rembourse à l'employé **50 % du coût d'un abonnement** à une ou plusieurs activités physiques reconnues jusqu'à un **maximum de 250 \$ par année par employé**. Vous n'avez qu'à présenter une note de frais accompagnée de la preuve de paiement complet du coût de l'abonnement ou de l'inscription. Sans y être limités, nous vous encourageons à prioriser les activités se déroulant sur le territoire.

Nous espérons que ce rappel vous permettra de débiter ou de poursuivre des activités physiques visant à adopter de bonnes habitudes de vie.



Sarah Pier Dubois-Ouellet, M.A., CRIA
Directrice des ressources humaines et des communications